



LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

17 délibérations ont été votées lors de ce conseil municipal. Vous pouvez retrouver l'ordre du jour ainsi que l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville : villedebiganos.fr



Le budget primitif de la commune de Biganos pour l'année 2026 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires proposées lors du conseil municipal du 8 avril dernier.

L'enjeu principal est de garantir une gestion financière durable dans un contexte de budgets limités, en phase avec les engagements pris par la nouvelle équipe municipale lors des dernières élections.

Les priorités de l'année 2026 s'articulent autour de trois axes :

- Assurer un équilibre entre contraintes financières et attentes citoyennes
- Structurer les priorités autour des grands enjeux locaux
- Ancrer une stratégie budgétaire responsable et tournée vers l'avenir

CHIFFRES CLÉS

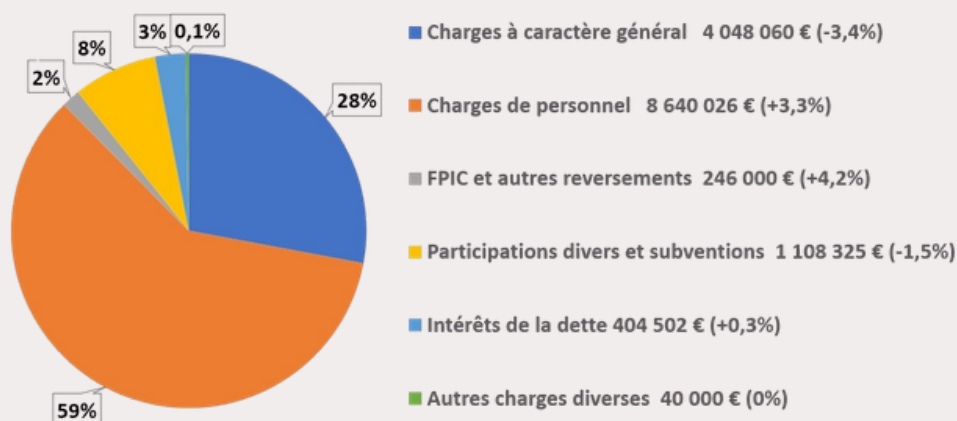
Un budget total de 30 millions d'euros

11 millions d'euros d'investissement

Taux d'épargne : 17 % (seuil d'alerte inférieur à 8 %)

Capacité de désendettement : 3,9 ans (seuil d'alerte à 12 ans)

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT





LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

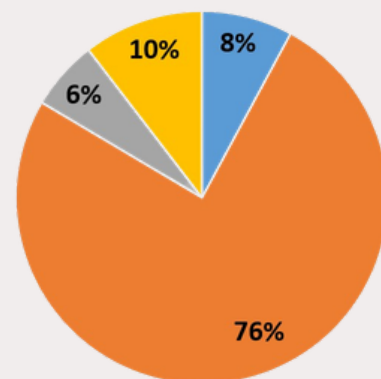
RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

■ Remboursements d'emprunts - 875 000 €

■ Dépenses d'équipement (Etudes, travaux, achats de matériels) - 8 382 605,33 €

■ Opérations d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales) - 670 000 €

■ Report du déficit n-1 - 1 157 367,48 €



- Le Chahut : 4,29 millions d'euros
- L'école Jules Ferry : 1,5 millions d'euros
- le cinéma "les Toile du Bassin" : 500 000 euros (2 millions sur 4 ans)
- La révision du Plan Local d'Urbanisme : 120 000 euros
- Voirie / mobilités / Cadre de vie : Rue Georges Clémenceau, plan de mobilité, réfection de voiries, propreté et espaces verts...

VERS UN NÉCESSAIRE RÉALIGNEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

Quand les recettes nationales stagnent ou baissent, les besoins locaux, eux, augmentent.

La Ville de Biganos doit nécessairement ajuster ses taux d'imposition pour maintenir la qualité de ses services et pouvoir continuer à agir. Il est indispensable d'assumer aujourd'hui des décisions responsables plutôt que subir demain.

Revoir la fiscalité de la Ville n'est pas signe d'une mauvaise gestion : c'est un ajustement après des années de gestion reconnue comme saine et un point d'amélioration recommandé par la Chambre régionale des comptes pour pouvoir continuer à investir dans les écoles, la sécurité, la voirie, les services publics, l'entretien du patrimoine, la transition énergétique, le cadre de vie et les investissements structurants...

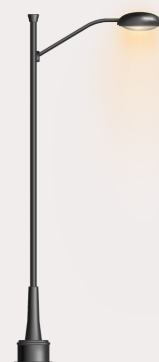
Les chiffres-clés :

- Nouvelle part communale de la taxe foncière à Biganos : **34.98 %** (taux le plus bas des communes de la COBAN)
- Moyenne des parts communales de la taxe foncière à l'échelle nationale : **41.10 %**

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite aux nombreux retours des habitants, le conseil municipal a voté l'élargissement de la période d'éclairage. Ainsi, la coupure interviendra désormais de minuit à 5h du matin (contre 23h à 6h auparavant). Par ailleurs, durant les festivités estivales, du 11 juillet au 31 août, l'éclairage public sera maintenu toute la nuit dans le centre-ville.

Une mesure qui vise à trouver le juste équilibre entre les besoins des habitants, la sécurité et les enjeux écologiques.



Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la ville : villedebiganos.fr

Mairie de Biganos : 52 avenue de la libération - 33380 Biganos

☎ 05 56 03 94 50

✉ accueil@villedebiganos.fr